

Gare de Chartres : place aux piétons



■ **CADRE DE VIE.** Après le bâtiment voyageurs, les abords de la gare SNCF de Chartres seront réaménagés, à partir de septembre, pour un coût de 2,7 M €.

CONSEIL MUNICIPAL. Jean-Paul Valette, architecte-urbaniste de l'agence Garcia-Diaz, a présenté le projet, jeudi soir, aux élus de Chartres. DOCUMENT : AGENCE GARCIA-DIAZ

Place aux piétons devant la gare SNCF.

CONSEIL MUNICIPAL ■ Les travaux de réaménagement des abords du bâtiment voyageurs présentés aux élus

Place aux piétons devant la gare SNCF



CHANGEMENT. Les véhicules, à l'exception des secours et des convoyeurs de fonds, ne circuleront plus devant le bâtiment voyageurs de la gare SNCF de Chartres, où la priorité sera donnée aux piétons. DOCUMENT : AGENCE GARCIA-DIAZ

La Ville débourse 2,7 M € pour réaménager la place de la gare et ses abords. « Cela deviendra un lieu d'animation culturelle important de la ville », affirme Daniel Guéret, adjoint en charge du projet.

Hélène Bonnet
et François Feuilloux
chartres@centrefr.fr

Fini le stationnement anarchique devant la gare SNCF de Chartres. Un vaste espace piétonnier et arboré sera aménagé devant le bâtiment voyageurs, qui vient de rouvrir ses portes, après seize mois de travaux de restructuration.

Le secteur de la place Pierre-Sémard et de l'avenue Jehan-de-Beauce va changer de visage. Le chantier, d'une durée d'un an et qui sera lancé en septembre, s'inscrit dans l'opération, plus globale, du Pôle gare, visant à requalifier 32 ha, dans ce quartier névralgique de la ville.

Jean-Paul Valette, architecte

urbaniste de l'agence Garcia-Diaz, a présenté le détail des travaux, jeudi soir, au Conseil municipal de Chartres : « C'est un projet dédié aux piétons, qui facilitera les liaisons douces. L'un des objectifs de ces réaménagements est de supprimer le nœud routier devant la gare. »

Seuls les convoyeurs de fonds et les véhicules de secours pourront accéder au bâtiment voyageurs. Les places de stationnement dédiées aux taxis et à la dépose minute des voyageurs seront implantées sur le côté de la gare, à l'emplacement

de l'ancien tri postal et du parking des agents SNCF. Une rampe d'accès sera construite depuis le bas de la rue du Faubourg-Saint-Jean.

Des pistes cyclables

L'organisation des flux de circulation sera revue dans le secteur. Rue Nicole et rue Félibien, les véhicules ne circuleront plus que dans un seul sens, depuis le pont de Mainvilliers vers la gare. L'avenue Jehan-de-Beauce sera réservée aux transports en commun, comme c'est le cas actuellement. Des pistes cyclables y

seront ajoutées. De nouvelles terrasses remplaceront les aménagements actuels, devant les commerces, place Pierre-Sémard.

Après la présentation aux élus, jeudi soir, le conseiller municipal d'opposition, David Lebon (PS), a demandé de faire attention à ce que l'aménagement prenne en compte le fait que les jeunes qui prennent le train ou le bus et se rendent au lycée Jehan-de-Beauce, puissent rejoindre l'établissement en toute sécurité, sans qu'ils aient à emprunter la rampe pour les

voitures : « Ils prendront toujours le chemin le plus court, même si ce n'est pas le plus sécurisé. Il faut donc le prendre en compte. » ■

INFO PLUS

Gare routière. Pour laisser la place aux chantiers de la future passerelle, de la place Pierre-Sémard et de la rue Nicole, la gare routière sera démolie cet été. L'équipement sera transféré sur le parking du Compo, pour une durée maximale de trois ans.

LA SÉANCE EN BREF

■ Des subventions ont été votées

Les élus du Conseil municipal ont accordé plusieurs subventions : 50.000 € à l'association Cosmer Valley, 3.500 € au Théâtre du Détour, 1.500 € à l'association 100 % Passion Moto, 7.000 € à l'association Les sons du sous-sol, pour le festival L'Paille à sons, 500 € à l'association du quartier de La Madeleine pour la fête champêtre, 700 € à l'association des parents du quartier de Rechèvres pour la kermesse, 2.000 € à l'association Dojo beauceron pour la participation de deux de ses compétiteurs au championnat d'Europe vétérinaire, 1.500 € à l'ASPIT Chartres pour les Poulées de la cathédrale, 3.500 € au Vélo sport chartrain cyclisme pour le Grand prix de la Ville de Chartres, 850 € à l'association Photo-Club des cheminots. ■

■ La Ville achète des maisons à Beaulieu

Dans le cadre de la phase 2 du renouvellement urbain de Beaulieu,

la Ville va acheter la maison située 15 rue de Brétigny, au prix de 230.000 € net vendeur, conformément à l'estimation des Domaines. Dans le même cadre, la Ville se portera acquéreur de l'ensemble de la propriété située 84 rue de Sours, pour un montant de 100.000 €. ■

■ De nouvelles façades subventionnées

La Ville de Chartres subventionne les travaux de rénovation des façades engagés par les propriétaires privés dans l'hypercentre. Ce coup de pouce, proposé depuis l'an dernier, incite les propriétaires privés à effectuer des travaux de rénovation pour améliorer l'esthétique de leur bien. La municipalité s'engage à subventionner à hauteur de 30 % du montant hors taxes, une série de travaux, à condition qu'ils respectent l'identité d'origine du bâtiment. Les propriétaires de la façade où se trouve le café de la Civette, place du Cygne, bénéficieront d'une subvention ainsi que les propriétaires du 30 place des Halles, près de la pharmacie. ■